

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS**ADMINISTRATION DES BÂTIMENTS PUBLICS
DIVISION DES TRAVAUX NEUFS****AVIS D'ADJUDICATION**

Le **lundi 29 novembre 2004 à 10:00 heures** du matin, il sera procédé aux bureaux de l'administration des bâtiments publics, 10, rue du St-Esprit à Luxembourg, à l'ouverture de la soumission concernant

les travaux d'étanchéités et toitures-jardins à exécuter dans l'intérêt du Lycée technique Mathias Adam à Pétange

Envergure:

+/- 15.000 m² de travaux d'étanchéités de toiture plate, dont 2000 m² sur tôles en acier et 13.000 m² sur dalle en béton et recouvert d'une toiture jardin extensif

Les travaux sont adjugés en bloc à prix unitaires.

Le début des travaux est prévu pour avril 2005.

La durée des travaux est de 150 jours ouvrables.

Les amateurs sont tenus d'introduire leur candidature écrite au moins 1 jour ouvrable avant de retirer le dossier de soumission à:

L'Administration des Bâtiments publics
"Soumissions"
Boîte Postale 112
L-2011 Luxembourg

Télécopieur: 46 19 19 - 555

Les plans, cahiers de charges et bordereaux de soumission sont à la disposition des candidats à l'adresse de l'administration **au plus tôt le jeudi 21 octobre 2004.**

Les pièces conformes aux prescriptions du règlement grand-ducal du 7 juillet 2003 et portant l'inscription: "**Soumission pour les travaux d'étanchéités et toitures-jardins à exécuter dans l'intérêt du Lycée technique Mathias Adam à Pétange**" doivent se trouver aux bu-

reaux de l'administration des Bâtiments publics, 10, rue du St-Esprit à Luxembourg, avant l'heure fixée pour l'ouverture.

Le présent avis a été communiqué au Supplément du Journal Officiel des CEE le 14 octobre 2004 aux fins de publication

Luxembourg, le 13 octobre 2004
Le ministre des Travaux publics
Claude Wiseler

AIDES FINANCIÈRES DE L'ÉTAT POUR ÉTUDES SUPÉRIEURES**Rappel des délais à respecter****Année académique 2004/2005**

Il est rappelé aux étudiants que les demandes pour l'année académique 2004/2005 doivent être postées au plus tard le **31 octobre 2004**, le cachet de la poste faisant foi. **La date limite du 31 octobre vaut aussi pour les demandes faites électroniquement**

via le site Internet www.cedies.lu

Les questionnaires sont à retourner dûment remplis, signés et complétés des pièces requises pour le 30 novembre 2004 au plus tard

Primes d'encouragement

Les primes d'encouragement sont accordées aux étudiants qui ont accompli leur cycle **d'études supérieures** dans la durée officiellement prévue par le curriculum, une dérogation étant prévue pour le premier cycle dont la durée peut être majorée d'un an. Les primes de 1er cycle sont de 1.000 €, celles de 2e cycle de 2.000 € et celles de 3e cycle de 2.000 € par an, jusqu'à concurrence de 8.000 €.

Les **primes** doivent être demandées **au plus tard un an** après l'obtention du diplôme pour lequel la prime est demandée.

La demande de la prime peut se faire électroniquement via le site Internet www.cedies.lu; des formulaires pour l'obtention de ces primes sont également disponibles au CEDIES sur simple demande.

Horaires d'ouverture du service des aides financières

Le service des aides financières est ouvert au public l'après-midi de **14.00 heures à 17.00 heures.**

CEDIES

Service des aides financières
211, route d'Esch
L-1471 Luxembourg
Tél: 478 8650
Fax: 45 56 56
Email: cedies@mcesr.etat.lu

AVIS**concernant le concours réglant l'accès à la fonction d'instituteur en 2005**

Il est porté à la connaissance des personnes ayant l'intention de se présenter en **2005** au concours réglant l'accès à la fonction d'instituteur, qu'elles sont invitées **à adresser leur demande pour le 1er décembre 2004 au plus tard** au Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, **Service de l'enseignement primaire**, 29, rue Aldringen, L-2926 Luxembourg.

Les candidat(e)s indiqueront dans leur demande:

- le nom et prénom;
- la date et le lieu de naissance;
- la matricule de la Sécurité sociale;
- l'adresse et le numéro de téléphone;
- le curriculum des études primaires et secondaires;
- le nom exact et l'adresse de l'Institut de formation dans lequel le/la candidat(e) est inscrit(e);
- la section fréquentée: éducation préscolaire ou enseignement primaire.

Par ailleurs chaque candidat(e) joindra à sa demande les pièces ci-après:

1. un extrait de l'acte de naissance;
2. une copie certifiée conforme du certificat de nationalité délivré par le Ministère de la Justice;
3. une copie certifiée conforme, soit du diplôme de fin d'études secondaires ou du diplôme de fin d'études secondaires techniques, soit d'un diplôme étranger reconnu équivalent par le Ministre de l'Éducation nationale;
4. un certificat d'inscription en dernière année à l'Institut de formation.

Une copie certifiée conforme du diplôme d'instituteur est à présenter dès que celui-ci sera délivré par l'Institut de formation.

APPEL DE CANDIDATURE

Le Conseil Arbitral des Assurances Sociales, juridiction sociale de première instance du Grand-Duché de Luxembourg, procède à l'engagement d'un

médecin-conseil (M/F).

Priorité sera donnée aux candidats pouvant se prévaloir d'une compétence en médecine d'expertise. Une expérience en médecine interne ou psychosomatique constituera un avantage. Le candidat doit être apte à s'intégrer facilement dans l'équipe médicale existante. La nationalité luxembourgeoise ainsi que la pratique des langues luxembourgeoise, française, allemande et anglaise sont requises. Une première sélection se fera sur dossier. Les candidatures sont à adresser à Monsieur le Président du Conseil Arbitral des Assurances Sociales; 16, boulevard de la Foire; L-1528 Luxembourg. Renseignements complémentaires: téléphone 453286.

**MINISTÈRE D'ÉTAT
SERVICE INFORMATION ET PRESSE
POSTE VACANT**

Le Service information et presse se propose d'engager

1 employé(e) de la carrière S

pour une période à durée déterminée, se terminant fin 2005.

Qualifications souhaitées:

- Cycle universitaire en journalisme/communication, sciences politiques, sciences humaines, droit et/ou autres;
- Excellentes capacités rédactionnelles;
- Excellentes capacités d'organisation et de communication;
- Bonnes connaissances de la situation socio-politique nationale, de même que des institutions nationales et européennes;
- Capacités analytiques et esprit de synthèse;
- Capacités de travail en équipe, esprit d'initiative, sens de la responsabilité;

**MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS
ADMINISTRATION DES PONTS ET CHAUSSÉES
DIVISION CENTRALE DE LA VOIRIE
COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

L'Administration des Ponts et Chaussées tient à informer les usagers empruntant l'auto-route A4 en provenance de Hollerich de la mise en service du souterrain sous le giratoire de Merl à partir du lundi, 25.10.2004. Le trafic en provenance de Hollerich vers la rue de Merl devra passer par le giratoire à partir de cette même date.

Durant les travaux d'adaptation, les routes suivantes sont barrées au trafic entre le vendredi, 22.10.04 à 20 00 h et le lundi, 25.10.04 à 6 00 h.

Barrage complet de la route entre le "Geesseknepchen" et le giratoire.

Barrage complet de la rue de Merl entre la rue Martel et le giratoire.

Accès rue Martel vers la rue de Merl.

Accès rue de Bouillon vers le giratoire.

Accès A4 vers Merl.

Des déviations seront mises en place.

L'Administration des Ponts et Chaussées vous remercie de votre compréhension.

Luxembourg, le 22 octobre 2004
Le ministre des Travaux publics
Claude Wiseler